

Culture papier

LE MAGAZINE

Grand témoin
Jacques Krabal

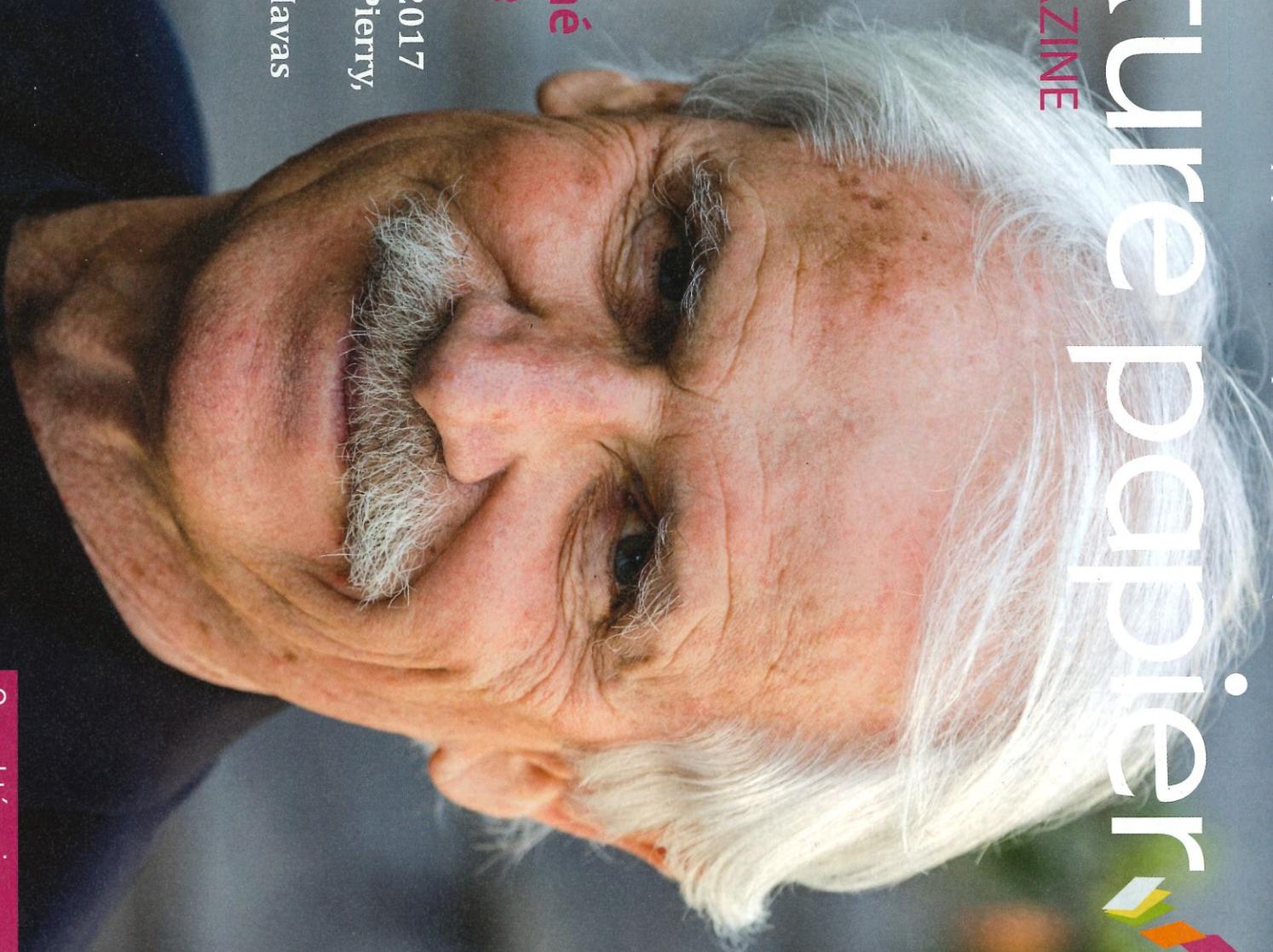
Dossier :
L'efficacité
de l'imprimé
Publicitaire

Les trophées du
Média courrier 2017
Anne-Stéphanie Pierry,
Butagaz
Vincent Mayet, Havas

Rencontres

Antalis
Biblionef
Tonnellier
INP Pagora

Magazine
Procédes Chenel®
Paquita Traoré
Toutenkarton



Grand témoin

Yann
Arthus
Bertrand

Rien ne remplace un livre

Les notices pharmaceutiques, un papier à forte valeur ajoutée

Pratiquant une activité de niche, Tonnelier, groupe qui va fêter ses 110 ans en 2019, démontre que l'innovation et la valeur ajoutée s'inscrivent dans l'ADN du papier, comme le souligne Hélène Duquesne, commerciale export et sème génération d'une famille de passionnés.

Présentez-nous votre groupe dirigé par votre père, Benoît Duquesne...

Tonnelier, c'est près de 300 collaborateurs répartis sur 4 sites. La maison mère se situe à Condé-sur-Noireau, où travaillent près de 150 personnes, sur le plus grand parc de machines du groupe consacré exclusivement aux notices pharmaceutiques. L'imprimerie Malherbes, près de Caen, est principalement tournée vers l'industrie agro-alimentaire et les services aux particuliers, avec l'utilisation de cartons et papiers plus épais que chez Tonnelier. Les deux autres sites sont des 'mini Tonnelier' : Sallaz-Grenier à Lyon et Facedim à Châtelleraut qui est plus orienté sur la cosmétique que la pharmacie. Ce site possède, en outre, un savoir-faire particulier, capable de fabriquer des blocs d'ordonnances médicales.

Combien de notices imprimez-vous par an ?

Toutes confondues, nous en produisons plus d'un milliard. Notre activité se retrouve également à l'export, essentiellement en Europe, mais nous avons aussi des notices qui partent au Japon, en Australie, aux États-Unis, et en Afrique ou en Asie mais via nos clients. Cela représente près de 20% de notre CA.

Quelles contraintes techniques et éditoriales doivent-elles être résolues ?

En effet, nous ne produisons pas de produits standards. Chaque notice est customisée pour répondre aux besoins du client. Certaines sont très simples, d'autres très complexes.

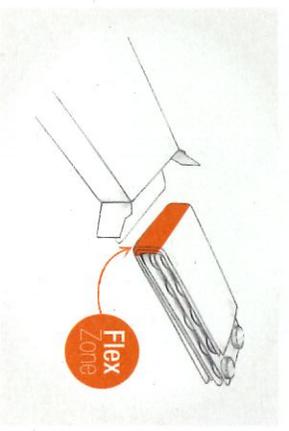
C'est le mode d'insertion - main ou machine - qui va conditionner le mode de pliage. Le client recherche la qualité et la facilité d'utilisation sur ses lignes de conditionnement, mais aussi la sécurité de l'approvisionnement et une tracabilité irréprochable. Nous sommes bordés de procédures pour répondre à ces exigences. Nous devons prendre en compte plusieurs paramètres, sachant que l'on nous

réclame des notices de plus en plus grandes, et avec de plus en plus d'informations. D'autre part, les délais deviennent de plus en plus petits. Enfin, nos délais de livraison sont de plus en plus en plus courts, qu'elles se fassent en France ou à l'étranger.

Sans oublier que nous devons également tenir compte de l'ergonomie sur les postes de travail et être respectueux de l'environnement. Nous récupérons notre gâche et nous l'envoyons à une société de recyclage, tout comme nos autres déchets tels que les encres d'impression.

Votre métier s'appuie donc sur une capacité d'innovation permanente...

Nous disposons d'une cellule R&D qui réfléchit en continu à de nouveaux procédés. À titre d'exemple, pour répondre à la demande des notices de plus en plus grandes, nous avons développé l'année dernière une notice qui s'appelle LEAFLEX, disposant d'un pliage spécifique qui grâce à une zone flexible, peut rentrer très facilement dans l'étui.



Quel genre de papier utilisez-vous ?

Très fins, minces. Nous nous approvisionnons sur plusieurs sources en Europe. Il y a encore quelques années nous utilisions majoritairement du 45-50 grammes, nous descendons désormais de plus en plus sur du 37g et nous venons de qualifier du 32g ! Notre plus grande notice à ce jour : 1.000 x 500 mm (100 x 50 cm) une fois pliée (150 voléts), ne fait plus que 50 x 60 mm. Les

papiers sont certifiés PEFC et FSC mais nous ne pas pouvons utiliser de papier recyclé.

Votre métier spécifique craint-il la numérisation ?

Nous ne sommes pas à l'abri, notamment de changement de réglementation. Mais, mise à part la cosmétique où il y a de moins en moins de notices, nous voyons encore très peu de notices dématérialisées et elles concernent uniquement les produits de laboratoires utilisés dans le milieu professionnel, en CHU ou cliniques.

Pour tout ce qui concerne le grand public, la notice est une obligation légale européenne.

Comment appréhendez-vous l'avenir ?

Nous avons énormément de chance. Nos clients sont des laboratoires pharmaceutiques de toutes tailles, du petit régional au grand international. Nous avons également de plus en plus de façonniers, qui fabriquent des produits pour les grands laboratoires.

Nos produits sont particulièrement sophistiqués et nous sommes confiants pour l'avenir, car l'arrêt des notices signifierait, pour les Français, un arrêt de la vigilance des pouvoirs publics en matière de santé. L'avenir va vers des pliages complexes avec des papiers de plus en plus fins et des conditionnements optimisés pour faciliter leur utilisation. Notre activité se révèle très challenging et c'est passionnant ! **PDF**

Tonnelier en chiffres

- Tonnage de papier annuel + Matière brutes papier cartons : **8000 tonnes**
- CA : 28 millions d'euros
- Emplois : Près de 300
- Export : environ 20% du CA